



## Bulletin d'informations municipales



# Les Echos de Saint-Mau

**Bulletin d'informations municipales - Commune de Saint-Maurice-de-Rémens - Juin 2016 - Numéro 2**

**Directeur de la publication:** Eric Gaillard, Maire

**Réalisation :** Eddy Labbé, Conseiller Municipal

**Ont participé à cette édition :** Christine Aucel, Isabelle Bernard, Sylviane Bouchard, Christophe Brun, Edith Chêne, Cyril Goudard, Bernard Grévin, la cressonnière, Marie-Hélène Moréteau, Schérazade Tounsi. Photo couverture : Parc du château - Latitude-Drone / Aspmesaintex

Tirage à 350 exemplaires - **Imprimé par :** Imprimerie ILLICO TEXTO

**Contactez-nous :** [www.saint-maurice-de-remens.fr](http://www.saint-maurice-de-remens.fr) - courriel : [secretariat.stmauricederemens@orange.fr](mailto:secretariat.stmauricederemens@orange.fr) Tél : 04.74.35.41.68

Mairie de Saint-Maurice-de-Rémens 548, rue de la Libération 01500 Saint-Maurice-de-Rémens.



# TAP - Temps d'Activités Péri-scolaires 2016

**V**oilà maintenant deux années scolaires que la commune a choisi de mettre en œuvre les TAP afin que chaque enfant puisse bénéficier d'une ouverture culturelle différente après l'école.

C'est avec plaisir que nous avons obtenu la validation du **Projet Educatif Territorial (PEdT)** qui nous a permis d'une part de mener une réflexion sur les axes à privilégier afin de garantir la continuité éducative avant, pendant et après l'école et d'autre part de continuer à percevoir les 50€ par élève scolarisé.

Une quarantaine d'enfants fréquentent régulièrement les TAP qui ont lieu de 15h30 à 16h30 cette année à raison de trois séances par semaine (lundi, mardi et jeudi). Le passage à une heure est apprécié de tous. Il permet un travail plus approfondi et un rythme plus adapté à la découverte et la pratique de l'activité.

Grâce à ces avancées, une gamme importante d'activités diverses et variées a

pu être pérennisée ou nouvellement proposée. Les enfants ont accès aux arts du cirque, à l'éveil musical et à une conteuse professionnelle qui vient les faire voyager et créer des univers poétiques. Ils ont toujours accès aux différentes activités manuelles ainsi qu'à l'entraide scolaire. Un atelier photo et vidéo s'est mis en place cette année et grâce à l'ouverture du point lecture, les enfants bénéficient depuis peu d'un TAP lecture.



Une attention particulière a été portée aux maternelles afin qu'ils puissent avoir un panel d'activités plus élargi.

Des nouveautés sont encore prévues pour la rentrée prochaine, mais nous ne pouvons parler du bon fonctionnement des TAP sans souligner la participation et l'engagement exceptionnels des bénévoles sans qui rien ne serait possible.

Enfin, la commune, conjointement à l'association des Pt'its Choux, a investi dans un logiciel de gestion qui permet d'organiser les inscriptions, la facturation et les présences via internet.

**e-réserv@tion**

**Merci**

**Bénévoles de la commune**  
 Bernard GREVIN - *Histoire du village*  
 Pierre IPPOLITI - *Jeux autour de la photo*  
 Anaïs IPPOLITI - *Rando livres*  
 Marie-Hélène MORETEAU - *Entraide scolaire, Rando livres*  
 Mathile AUZIAS - *Rando livres*

**Employées de la commune**  
 Sylvie SEURAT - *Jeux, activités manuelles, lecture d'histoires...*  
 Florence EYMARD DUVERNAY - *Activités manuelles, bricolage, jardinage...*

**Employées rémunérées extérieures**  
 Fleur VASTEL - *Arts du cirque.*  
 Françoise TOURNET - *Conteuse activités manuelles.*  
 Isabelle JOUD - *Vis ta musique*

## Etat civil juin 2015 - mai 2016

### Décès



- BILLARD Gilbert, le 06/10/2015
- ROUX Danièle épouse DECONQUAND, le 16/10/2015
- MIGNOT René, le 20/01/2016



### Naissances



- BURGAT CURTET Louis René, le 18/06/2015
- MORIN Hugo Samuel, le 21/06/2015
- TROUILLET Noémie Sophie, le 25/06/2015
- BOMBOURG Anna, le 02/08/2015
- BALDAZZI MOLINAS Gabriel Martial Christophe, le 09/08/2015
- OUSTRIC Mila Marie Eliane, le 26/10/2015
- DUPORT Neil Roger Olivier, le 18/11/2015
- DECAMP Mathéo Raphaël, le 10/03/2016

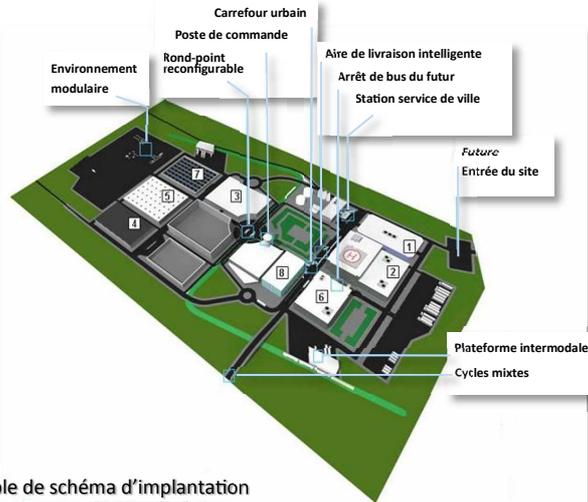
### Mariages



- DUMONT Violaine et SERVOUZE Delphine, le 20/06/2015
- FENDER Catherine et LEFAIX Sylvain, le 07/05/2016

# TRANSPOLIS

**T**RANSPOLIS a pour but de créer dans la plaine de l'Ain et plus particulièrement sur notre territoire, une plate-forme d'expérimentations et de recherches dédiée aux transports collectifs urbains de personnes et de marchandises, avec autant une approche technologique sur la mobilité du futur, qu'une réflexion aux politiques urbaines de déplacement pour concevoir la ville de demain. Un investissement de 18 millions d'euros sur plus de 80 ha. Un lieu unique en Europe.



Exemple de schéma d'implantation

## Les thématiques concernées

- Véhicules autonomes, système de transport
- Infrastructure routière et urbaine
- Communications, capteurs
- Electro-mobilité, carburants pour le transport
- Eclairage, acoustique, signalisation ...

## Transpolis: la société

### Partenaires

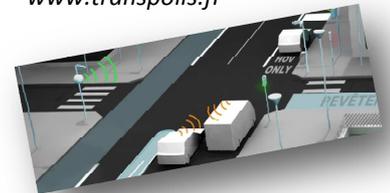
- IFSTTAR (Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux).
- DGE (Direction Générale des Entreprises)
- Région Auvergne Rhône-Alpes
- Conseil Départemental de l'Ain
- La Métropole Grand Lyon
- Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain
- LUTB Transport et Mobility Systems

### Actionnaires

- Adetel
- Aixam
- Vibrattech
- Caisse des dépôts
- Colas
- Eve System
- Renault Trucks
- Syndicats des équipements de la route
- Groupama
- Vicat



[www.transpolis.fr](http://www.transpolis.fr)



## Et Saint-Maurice dans tout ça ?

La Conseil Municipal voit dans ce projet à vocation internationale des avantages indéniables que sont la valorisation de 60 ha sur son territoire, en remplacement d'une friche militaire laissée au gré des dépôts de personnes peu soucieuses de la préservation de notre environnement. Ce site permettra de faire connaître et reconnaître notre Commune et sans aucun doute contribuera à l'aboutissement d'un autre projet phare sur notre territoire : la Maison du Petit Prince.

Par ailleurs, l'accueil de prestataires et l'entretien d'une telle surface (80 ha au total) seront générateurs d'emplois, certes dans une moindre mesure dans un premier temps, mais plus nombreux et plus qualifiés dans un avenir proche. Ils pourront contribuer au développement de nouvelles activités en lien avec Transpolis sur les 40 ha restants du camp des Fromentaux.



## Planning

Etudes, de novembre 2015 à Août 2016

Délais de procédures et de consultation, de Juillet 2016 à Juillet 2017

Travaux, de Juillet 2017 à Novembre 2018

# Point lecture



La commune de Saint-Maurice-de-Rémens en partenariat avec la bibliothèque départementale de l'Ain a ouvert le premier point lecture du département de l'Ain le 15 février 2016 dans la salle plurivalente du village.

Actuellement, le point lecture compte plus de 130 adhérents, propose plus de 600 ouvrages et enregistre une cinquantaine de réservations chaque mois. Les Rémensois utilisent le site

"lecture.ain.fr" pour effectuer leurs choix parmi 30 000 références. Un très bon début !!!



Le conseil municipal remercie le directeur de la bibliothèque départementale de l'Ain, M. Renan Benyamina et son équipe (mesdames Isabelle Buillet et Joëlle Nicolai) pour leur professionnalisme et leur patience.

Schérzade Tounsi (responsable du Point lecture), et toute l'équipe de bénévoles composée de Jocelyne Cleyet-Merle, Régine Massieux et Marie

Tournet, vous donnent rendez-vous les lundis de 17h15 à 19h, les mercredis de 17h15 à 18h30 et les samedis de 9h à 11h (lorsque la salle n'est pas louée bien sûr).

Prochainement, nous vous communiquerons une date pour l'inauguration du point lecture qui devrait avoir lieu en automne.



Merci à

Jocelyne Cleyet-Merle  
Régine Massieux  
Marie Tournet

## La Maison du Petit Prince

Toute l'équipe municipale œuvre depuis le début de son mandat pour remettre en marche le projet de Maison du Petit Prince. Ces efforts sont aujourd'hui payants à plus d'un titre :

Un comité de pilotage avec les partenaires institutionnels a été constitué en novembre dernier.



Il est composé de :

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), représentant l'Etat
- Le Conseil Départemental de l'Ain (CD01)
- La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA)

- La Succession Saint-Exupéry
- La Commune de Saint-Maurice-de-Rémens

Parmi les premières décisions de ce comité de pilotage : lancer une étude d'opportunité économique.

Cette étude est menée par la CCPA. Elle devra aboutir à la réalisation d'un Business Plan (budget investissement / fonctionnement, fréquentation, lien avec les sites touristiques, attractivité du site).

Par la suite, ce Business Plan permettra d'une part de présenter le projet au contrat de plan Etat / Région et d'autre part de rechercher des partenaires privés.

Le résultat de cette étude est prévu pour septembre 2016 et l'inscription au contrat de plan Etat / Région en 2017.

### La commune récompensée

La commune de Saint-Maurice-de-

Rémens a reçu le trophée de la culture remis par Le Progrès et l'Association des Maires de l'Ain en novembre dernier. Ce prix récompense notre commune pour ses actions dans le domaine du tourisme, pour la mise en valeur du département de l'Ain par son engagement quotidien dans la réalisation du projet Maison du Petit Prince.



## Saint-Exupéry à Saint-Maurice

**A** l'occasion des journées du patrimoine 2016, l'Association pour la Sauvegarde et la Promotion de la Maison d'Enfance d'Antoine de Saint-Exupéry, organise un «spectacle son et lumière» dans le parc du château de Saint-Maurice-de-Rémens.

Il s'agit d'un spectacle dédié à Antoine de Saint-Exupéry qui s'intitule : «Antoine de Saint-Exupéry, le château du roi soleil».

Ce spectacle a été joué en 2015 au parc des oiseaux de Villars-les-Dombes par l'association « Reflets de la Dombes ».

Afin de s'adapter au lieu, il sera modifié et la mise en scène revisitée pour profiter pleinement du cadre: le château et le parc!

Quatre représentations sont prévues : **du jeudi 15 au dimanche 18 septembre 2016**. Le spectacle débutera à 20h30 et les tarifs sont fixés à 12 € pour les adultes et 8 € pour les moins de 12 ans.

Le spectacle sera l'occasion de présenter le projet à des investisseurs, tant institutionnels que privés, et de mettre en avant Saint-Maurice.

**D'autres animations sont prévues en journée pour le samedi et le dimanche** mais chuuut .... c'est un secret !!!

L'association remercie le département de l'Ain et la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour l'aide financière octroyée afin d'organiser cette manifestation d'une ampleur inédite à Saint-Maurice-de-Rémens.

Plus d'informations  
maisondupetitprince@gmail.com  
<https://www.facebook.com/aspmesaintex/>  
[www.aspmesaintex.com](http://www.aspmesaintex.com)

### Quand ?

Représentations les 15, 16, 17, 18 septembre à 20h30

### Où ?

Dans le parc du château

### Tarifs

Adultes 12 €  
Enfants (-12 ans) : 8 €

## Saint-Maurice attend la fibre optique

**C**omme nous nous y étions engagés dans notre profession de foi, le conseil municipal reste vigilant sur le déploiement de la fibre optique dans la commune. Après deux années d'arrêt, les plannings de déploiement sont en cours d'élaboration par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de l'e-Communication de l'Ain (SIEA) et une nouvelle fois, nous avons relancé le SIEA afin d'obtenir des dates.



### La commune en priorité 1 mais...

Début mai, nous avons obtenu une réponse qui confirme que la Commune est inscrite au programme 2016. Comme cela a été expliqué lors de l'assemblée générale du 9 avril dernier, les communes ont été intégrées dans le programme 2016 suivant 2 catégories :

Priorité 1 : celles où l'artère est déjà existante.

Priorité 2 : celles pour lesquelles il est nécessaire de construire l'artère.

La planification et l'engagement des travaux se feront en fonction du financement disponible. De ce fait, même si notre commune se trouve en priorité 1,

il est trop tôt pour parler de date de réalisation.

Nous avons bon espoir que les « financements disponibles » permettront à notre commune d'être éligible, d'autant plus que les projets d'envergure internationale (Transpolis et Maison du Petit Prince) qui seront sur notre territoire méritent bien cela. Nous espérons aussi que les engagements pris par le SIEA soient bien tenus. Attendons ces dates de réalisation avec impatience et vigilance ....

## L'agence postale

**Q**uelques mots sur l'ouverture de l'Agence postale depuis octobre dernier. C'est un beau succès rencontré par ce nouveau service. Affranchissements, colis, transactions financières, paiement

par carte bancaire : tout est possible au guichet de Saint-Maurice !!!

L'ensemble des administrés profite largement de cette mise en place, puisque l'amplitude horaire d'ouverture du secrétariat de mairie s'en voit élargie.

Plébiscitée et appréciée par vous : l'ouverture du samedi matin.



# Principales réalisations 2015/2016

Place Saint-Exupéry



**Travaux réalisés**

- Atribus
- Quai Bus
- Coussin Lyonnais
- Passage piéton
- Changement de sens de circulation

Côte du logis



**Travaux réalisés**

- Rétrécissement
- Passages piétons
- Trottoirs bitumés
- Potelets de protection

Route des Ormans



**Travaux réalisés**

- Passage piéton
- Trottoirs bitumés
- Coussin Lyonnais

Rue Mermoz



**Coût de la sécurisation**

Montant des travaux **165 000 € HT**

Subvention CCPA et amendes de police : **93 875 € HT**

Reste à charge pour la commune :  
**71 125 € HT**

Martinaz



**Travaux réalisés**

- Atribus
- Quai Bus
- 3 Coussins Lyonnais
- Passages piétons
- Trottoirs bitumés
- Rétrécissements

Rue Bouquet



**Travaux réalisés**

- Potelets de protection
- Sens unique

Rue de la libération



**Travaux réalisés**

- Radar pédagogique



### Formation

40 Rémensois ont suivi une formation financée par la commune pour l'utilisation d'un défibrillateur. Formation réalisée par l'UDSP 01 que nous remercions.



### Défibrillateur

#### Coût des travaux

Coût matériel : 1 764 € HT

Reste à charge pour la commune : 883 € HT

#### Subvention obtenue

Sénatrice Goy-Chavent : 881 € HT

Main d'œuvre d'installation : 0€



### Logiciel pour gérer les TAP

#### Coût d'achat

Coût matériel : 2 280 € TTC



### Camion de pompier

#### Coût d'achat

Coût matériel : 1 200 € TTC



### Parkings



#### Parking école : enseignants et personnel

Aménagements : 7 083 € TTC



#### Création parking rue bouquet (réalisation 2ème semestre 2016)

Achat de terrains par l'EPF\* : 533 m<sup>2</sup>  
pour 53 300 € TTC

\*Etablissement Public Foncier de l'Ain



### Faucheuse / débroussailleuse

#### Coût d'achat

Coût matériel : 25 500 € HT

Reste à charge pour la commune : 12 750 € HT

#### Subvention

12 750 € (50 % du montant HT)

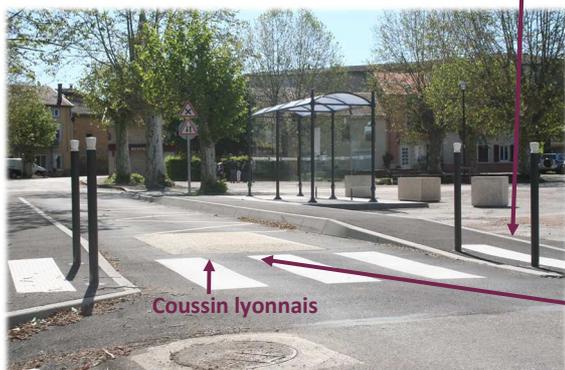


# Les Pourquoi de la sécurisation

**Pourquoi cette rubrique de pourquoi ?** Parce que la sécurité est l'affaire de tous et parce que les aménagements ont suscité de nombreuses interrogations. Nous avons repris la grande majorité des questions posées par quelques Rémensois afin que tout le monde profite des réponses.

Pourquoi avoir marqué le passage piéton à cet endroit ?

Place Saint-Exupéry



Pour des raisons de sécurité des piétons, les prescriptions techniques de ce type d'installation préconisent de placer le passage piéton à l'arrière des bus. En effet, lorsqu'il est placé devant le bus, il n'y a aucune visibilité ni pour les piétons empruntant le passage lorsque le bus est arrêté, ni pour un deux-roues qui passerait à côté du bus à ce moment-là.

Pourquoi les coussins Lyonnais ne sont pas surélevés pour contraindre les véhicules à plus ralentir ?

Les préconisations techniques de pose sont claires et précises : La hauteur de vue est de 7cm et l'angle d'attaque doit être inférieur à 5mm. Les coussins Lyonnais ont été posés en respectant ces préconisations.

Martinaz

Pourquoi un aménagement de carrefour à Martinaz ?



Pour sécuriser le cheminement des enfants, de plus en plus nombreux dans le hameau et matérialiser un carrefour traversé, souvent trop rapidement, par des véhicules peu soucieux de la sécurité. L'aménagement permet notamment l'accès et le cheminement des enfants jusqu'à l'abribus posé dans le cadre des travaux.

Rue Mermoz

Pourquoi un trottoir n'a pas été créé tout le long de la RD 77 jusqu'au château d'eau ?

Ce projet a été envisagé mais les capacités budgétaires de la Commune à ce jour n'ont pas permis d'aller plus loin.



## Pourquoi des trottoirs franchissables ?



Notre village accueille plusieurs exploitations agricoles qui accèdent au silo à grains par cette voie. La largeur nécessaire pour le passage d'une moissonneuse-batteuse est de 4,20m. Par ailleurs, le Conseil Départemental, gestionnaire de la voirie à cet endroit, impose de ne pas excéder une largeur de voie supérieure à 3,50m pour éviter le risque que deux véhicules s'engagent dans l'écluse. **Pour allier ces deux contraintes, le choix s'est porté sur des bordures franchissables.**



## Pourquoi n'avoir réalisé qu'une place de stationnement au croisement avec la rue bouquet ?

Deux places de stationnement étaient initialement prévues dans le projet, mais le Conseil Départemental a demandé la création de places de stationnement normalisées de 2m minimum. Dans cette configuration, en reculant les bordures dans le sens des limites de propriété tout en maintenant un cheminement piéton d'1,40m il était impossible de conserver les deux places prévues.



## Pourquoi des potelets devant la façade du coiffeur ?



Pour deux raisons : d'une part, assurer la sécurité des piétons au carrefour en leur assurant un espace dédié et d'autre part, éviter le stationnement de véhicule qui induit des situations accidentogènes dans un carrefour qui offre peu de visibilité. La solution du trottoir n'a pas été retenue pour le moment car elle induit un surcoût des travaux. Si un trottoir doit être créé, il devra l'être dans une réflexion plus globale sur le fonctionnement du carrefour et de la rue de la Laiterie.

## Pourquoi des trottoirs d'1m40 de large ?

Cette caractéristique dimensionnelle répond aux exigences de la Loi sur l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduites du 11 février 2005 et des décrets et arrêtés de 2006 et 2007.

«La largeur minimale du cheminement est de 1,40 m libre de mobilier ou de tout autre obstacle éventuel. Cette largeur peut toutefois être réduite à 1,20 m en l'absence de mur ou d'obstacle de part et d'autre du cheminement.»





# Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) POUR LES NULS



## Le PLU c'est quoi ?

Le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** organise le développement d'une commune en fixant les règles d'urbanisme : zones constructibles, coefficient d'occupation des sols, prescriptions architecturales.

Il vient remplacer le **Plan d'Occupation des Sols (POS)**.

Le PLU est issu de la loi **Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)** de décembre 2000 qui réformait en profondeur l'approche publique de l'aménagement urbain.

Il est élaboré au niveau communal pour organiser, réglementer et orienter les initiatives en matière d'urbanisme pour les 15 à 20 ans qui viennent.



## Pourquoi ce changement ?

D'abord parce que notre POS, validé le 17 novembre 1981, a le droit à une retraite bien méritée. Ensuite en 35 ans, tant de choses ont changé: les habitations, les technologies et plus encore les mentalités (le souci de l'environnement, ou plus largement du développement durable, est désormais au cœur de nos préoccupations).

Enfin, parce qu'il deviendra caduc, quoi qu'il en soit, le 27 mars 2017 !



## En fait, est-ce qu'on est obligé d'y passer ?

Pas forcément, mais dans le cas contraire nous serions soumis au **Règlement National d'Urbanisme (RNU)**. Dès lors, notre POS serait caduc et nous n'aurions plus la mainmise sur l'urbanisation de notre village.

## Un PLU, ça se fait comment ?

Cela prend du temps : environ un an et demi entre la décision du Conseil Municipal de le lancer, et le moment où il devient exécutoire.

### 3 grandes étapes :

- Le diagnostic : il permet d'établir un état des lieux complet de la commune (population, logement, circulation...) en dégagant les points forts et surtout les voies d'améliorations.
- Le **Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** : il dresse la liste des projets et actions retenus en matière d'urbanisme et d'aménagement.
- Le règlement et le zonage : la carte de la commune est présentée sous forme d'une mosaïque de zones de différentes couleurs suivant qu'elles sont urbaines, à urbaniser, agricoles etc....avec pour chacune d'elles les règles d'aménagement à respecter.



Où en est le planning à Saint-Maurice ?



## Mais qui fait tout le boulot et qui décide?

Sous la houlette du Conseil municipal, 3 types d'acteurs agissent :

- Les experts d'un cabinet d'urbanisme (le cabinet VERDI retenu après appel d'offre).
- Les personnes publiques associées : l'Etat, les instances départementales (chambre d'agriculture, DDT) et intercommunales (SCOT), les communes limitrophes, afin d'avancer en cohérence.
- La population rémensoise lors d'une réunion publique.



## Et au pauvre Rémensois urbanisé, ça va coûter combien ?

A l'échelle du budget communal, c'est un montant conséquent : 35 040 € TTC

La tâche est considérable, mais c'est le prix à payer pour doter Saint-Maurice-de-Rémens, pour les deux décennies qui viennent, d'un urbanisme responsable, respectueux du bien être de chacun et de l'environnement.

Les Rémensois le valent bien !

## Infos urbanisme : La déclaration préalable de travaux



**La déclaration préalable de travaux est l'une des formalités d'urbanisme la plus courante et simple à réaliser et nous sommes plus souvent concernés qu'on le croit.....**

**La déclaration préalable de travaux concerne :**

### **Les travaux sur une petite surface :**

Elle est exigée pour les constructions dont l'emprise au sol ou la surface de plancher est supérieure à 5 m<sup>2</sup> et inférieure à 40 m<sup>2</sup> et dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à 12 m.

Les travaux peuvent :

avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison), ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple, un abri de jardin).

### **Les travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment :**

Une déclaration est obligatoire si vos travaux **modifient l'aspect initial** du bâtiment.

Cela peut concerner :

- le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle,
- le percement d'une nouvelle fenêtre,
- le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.

À l'inverse, les travaux consistant à **restaurer l'état initial** du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable.

### **Un changement de destination :**

Elle est demandée dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

**Le formulaire CERFA nécessaire à une déclaration de travaux est disponible en Mairie ou téléchargeable sur internet.**



Bloc-notes

Infos

Papotages

Histoire

Trucs et Astuces  
**BIO**

Pour finir sur une note moins sérieuse, bienvenue au bric-à-brac du bulletin municipal : recette d'un commerçant, souvenirs, recommandations, infos .....

### Combattre la rouille des rosiers

Toujours supprimer les feuilles malades.  
Dissoudre une cuillère à soupe de bicarbonate dans un litre d'eau bouillante, laisser refroidir et arroser.

Mélanger un litre d'eau, quatre gousses d'ail écrasées, du poivre moulu, faire bouillir le tout, filtrer, laisser refroidir, ajouter une cuillère à café de savon noir, mélanger et arroser.

Engrais possibles : peaux de bananes, feuilles de plants de tomate, feuilles et purin d'orties.



Classe de CM1-CM2. Année scolaire 1995/1996. Cette année là, l'école comptait 62 élèves.  
Adrien-Jérémy Lombard.  
En bas : Yoan Dore, Remy Gobin, Kevin Vasseur, Jean-Alexandre Benguigui, Thibaut Desjours, Florent Chapuis, Emilie Nicolas, Nathalie Rohou, Sébastien Gobin.  
Florent Pujol, Anthony David. Au milieu : Ludvine Bon, Aline Julien, Magali Clévet-Merle, Jennifer Bonjour.  
En haut : Romain Fournier, David Galliard, Jérôme Berzati, Bernard Grévin - De gauche à droite.



### Rappel des horaires

Du mardi au jeudi de 8h30 à 11h30  
Le vendredi de 14h00 à 17h30  
Le samedi de 8h30 à 12h00

**Paiements acceptés :**  
Chèque, espèce et CB

- Achat de timbres, emballages et enveloppes.
- Envoyer ou retirer un colis
- Faire un envoi recommandé
- Effectuer un changement d'adresse.
- Acheter des pièces de la monnaie de Paris



- Effectuer un versement ou un retrait
- Avec la tablette mise à disposition :
- Consulter son compte
  - Effectuer un virement
  - Consulter tous les services administratifs



### Ingrédients pour 4 personnes

- 1 chou blanc (taille moyenne)
- 150 g de cerneaux de noix
- 150 g de raisins secs (bruns)
- 300 g de dés de jambon
- Dés de gruyère (facultatif)

### Pour la sauce:

- 2 c. à soupe d'huile mélangée ou noix
- 1 yaourt nature
- 2 c. à soupe de moutarde
- 1 c. à soupe de vinaigre de vin
- Sel, poivre



### Salade de chou blanc - sucrée / salée

Retirez les feuilles superficielles du chou. Tranchez le chou en 4 et coupez des tranches régulières dans le sens de la largeur.

Mélangez le chou, les noix, les raisins, le jambon et le gruyère.

Préparez la sauce : mélangez le yaourt et la moutarde. Salez, poivrez. Ajoutez l'huile et le vinaigre. Dans un saladier, versez la sauce sur les ingrédients. Laissez reposer 4 heures dans le réfrigérateur.

Merci à la Cressonnière pour cette recette.  
Plus d'infos : [www.panier-bio-cressonniere.fr](http://www.panier-bio-cressonniere.fr)

